

**Séance du 20 JANVIER 2009**

**DELIBERATION N° CS 2009-01-02**

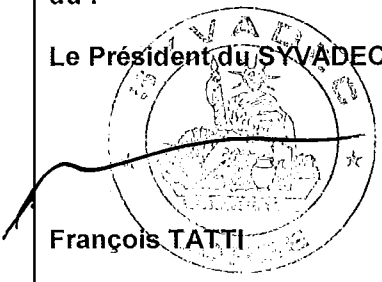
**OBJET : ELECTION DES DELEGUES REPRESENTANT LE COLLEGE  
DES COMMUNES NOUVELLEMENT ADHERENTES DONT LA  
POPULATION EST INFERIEURE OU EGALE A 3 500  
HABITANTS (POP DGF)**

SYNDICAT DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE CORSE COMITE SYNDICAL 10000 CORTÉ 04 97 50 00 00			L'an deux mil neuf, le vingt janvier 2009 à 10 heures 30, L'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie au Cinéma L'Alba, route du Tavignano à Corte. Sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président du SYVADEC.
21	11	11	

Mesdames : Pancrace MAURIZI, Marianne CARRY, Simone NICOLI.  
 Messieurs : Pierre-François ALBERTINI, Séverin MEDORI, Jean-Silius PAOLI, Félix MICHELI, François CASTELLOTTI, Paul ROSSI.

Mesdames : Isabelle CALANDINI, suppléante de Monsieur Xavier GIACOBETTI.  
 Messieurs : Jacques VESPERINI, suppléant de Monsieur Claudy OLMETA.

Mesdames :  
 Messieurs : Antoine PERETTI, Olivier MEI, Charles CHIAPPINI, Julien COLONNA, Roch-Emmanuel ALESSANDRINI, Ange CHERUBINI, Alain NEBBIA, Guy MAESTRACCI, Jean TOMA, Pascal MURRACCIOLI.

Monsieur Jean-Pierre <b>GIORDANI</b>	Acte rendu exécutoire après VISA de la Sous-préfecture de Corté du :	et publication (affichage) ou notification du :
09 janvier 2009	Sous-Préfecture de CORTE <b>27 JAN. 2009</b>	Le Président du SYVADEC
09 janvier 2009	<b>ACCUSE DE RÉCEPTION</b>	 François TATTI

**Objet : Election des délégués représentant le collège des Communes nouvellement adhérentes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF)**

Suite l'arrêté inter préfectoral n° 2008-358-3 du 23 décembre 2008 portant élargissement du périmètre et modification des statuts du Syvadec, il est procédé ce jour à l'installation des nouveaux membres, et à l'élection des délégués représentant le collège des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF). Le collège des Communes sera représenté par trois délégués titulaires et trois délégués suppléants, il convient donc de procéder à l'élection de ces délégués.

**Le Président procède à l'élection d'un premier délégué titulaire.**

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Monsieur Paul ROSSI.

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un premier délégué titulaire. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	00
- Suffrages exprimés :	11
- Majorité absolue :	06
- Monsieur Paul ROSSI	11

Au premier tour de scrutin, Monsieur Paul ROSSI est élu délégué titulaire représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

**Il procède à l'élection d'un premier délégué suppléant.**

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Monsieur Pascal MURRACCIOLI.

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un premier délégué suppléant. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	00
- Suffrages exprimés :	11
- Majorité absolue :	06
- Monsieur Pascal MURRACCIOLI	11

Au premier tour de scrutin, Monsieur Pascal MURRACCIOLI est élu délégué suppléant représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

**Le Président procède à l'élection d'un deuxième délégué titulaire.**

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Monsieur Séverin MEDORI.

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un deuxième délégué titulaire. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	00
- Suffrages exprimés :	11
- Majorité absolue :	06
- Monsieur Séverin MEDORI	11

Sous-Préfecture de CORTE

27 JAN. 2009

ACCUSE DE RÉCEPTION

Au premier tour de scrutin, Monsieur Séverin MEDORI est élu délégué titulaire représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

**Il procède à l'élection d'un deuxième délégué suppléant.**

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Madame Pancrace MAURIZI.

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un deuxième délégué suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 06
- Madame Pancrace MAURIZI 11

Au premier tour de scrutin, Madame Pancrace MAURIZI est élue déléguée suppléante représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

**Le Président procède à l'élection d'un troisième délégué titulaire.**

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Monsieur Claudy OLMETA.

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un troisième délégué titulaire. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 06
- Monsieur Claudy OLMETA 11

Au premier tour de scrutin, Monsieur Claudy OLMETA est élu délégué titulaire représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

**Il procède à l'élection d'un troisième délégué suppléant.**

A l'appel de candidature, un candidat se déclare : Monsieur François CASTELLOTTI.

Le Président invite les représentants du collège à voter à bulletin secret pour l'élection d'un troisième délégué suppléant. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 06
- Monsieur François CASTELLOTTI 11

Au premier tour de scrutin, Monsieur François CASTELLOTTI est élu délégué suppléant représentant le collège « des Communes dont la population est inférieure ou égale à 3 500 habitants (pop DGF) ».

Les délégués titulaires représentant le collège des Communes dont la population est inférieure ou égales à 3 500 habitants (pop DGF) sont donc :

- Monsieur Paul ROSSI (élu ce jour)
- Monsieur Séverin MEDORI (élu ce jour)
- Monsieur Claudy OLMETA (élu ce jour)

Les délégués suppléants représentant le collège des Communes dont la population est inférieure ou égales à 3 500 habitants (pop DGF) sont donc :

- Monsieur Pascal MURRACCIOLI (élu ce jour)
- Madame Pancrace MAURIZI (élue ce jour)
- Monsieur François CASTELLOTTI (élu ce jour)

Sous-Préfecture de CORTE  
27 JAN. 2009  
ACCUSE DE RÉCEPTION

Fait à Corté, le 20 janvier 2009  
Extrait certifié conforme,  
Le Président,

